



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 AVRIL 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-051

Convention de partenariat pour la prévention et l'amélioration de la collecte des déchets entre l'OPH Habitat Drouais, l'Agglomération du pays de Dreux et la commune de Dreux (Propreté)

882

Rapporteur : Sophie WILLEMEN

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	34
Nombre de pouvoirs	5
Votants	39

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 1er avril 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaients Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Aissa HIRTI, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Christine PICARD, Hélène BARBE donne procuration à Silvia COUSIN, Arnaud DAUTREY donne procuration à Ratko KLISURA, Lucie BROTIN donne procuration à Yucel KISA, Amber NIAZ donne procuration à Sophie WILLEMEN

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yucel KISA

Dans le cadre de sa politique de propreté urbaine, la ville de Dreux souhaite poursuivre le partenariat mis en place depuis 2014 avec la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et l'OPH Habitat Drouais.

L'objectif est de répondre à l'enlèvement des déchets (au niveau des colonnes enterrées implantées en propriété privée ou publique, des conteneurs, des aires de stockage, des points d'apports volontaires) et des encombrants sur le parc immobilier collectif de l'OPH Habitat Drouais.

À cet effet, les parties se sont rapprochées afin de déterminer les modalités techniques et financières de leur partenariat.

Ainsi, la ville de Dreux s'engage à verser une participation financière correspondant à un 1/3 du montant du marché attribué par l'OPH Drouais.

Pour information, le montant de la participation financière en 2021 était d'environ 25 000 € TTC.

Vu l'avis favorable à l'unanimité (6 pour – 1 abstention) de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Sophie WILLEMIN,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Approuve la convention de partenariat pour la prévention et l'amélioration de la collecte des déchets
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 08 AVR 2022

Et affichage le 11 AVR 2022



Le Maire,

Conseiller régional,

P.F. Billet
Pierre-Frédéric BILLET